

Madame, Monsieur,

Au vu des mesures sanitaires dans ce contexte particulier, les renouvellements de dossier d'inscription devront être transmis par mail :

- Pôle de Chalonvillars : pole.chalonvillars@payshericourt.fr
- Pôle de Coisevaux : pole.coisevaux@payshericourt.fr
- Pôles d'Héricourt et Bussurel : inscription.periscolaire@payshericourt.fr

Si vous rencontrez des difficultés, les agents administratifs du service périscolaire sont à votre disposition au 03.84.46.98.79. Le service peut aussi vous accueillir sur rendez-vous.

Pour une première inscription au service, le dossier est à compléter avec nos agents sur rendez-vous.

Vous trouverez ci-contre dans le bandeau de gauche les documents à compléter pour le renouvellement du dossier périscolaire.

Liste des documents à fournir pour valider le dossier :

- Fiche de renseignement de l'enfant
 - Fiche d'inscription PERI-EXTRASCOLAIRE
 - Fiche sanitaire
 - Copie du carnet de santé de l'enfant ou attestation du médecin traitant stipulant que l'enfant est à jour dans ses vaccins
 - Pour les enfants présentant des problèmes de santé notamment allergies ou intolérance alimentaire, joindre le Projet d'Accueil Individualisé (PAI).
 - Notification de votre quotient familial datée de moins de 2 mois ou le dernier avis d'imposition pour tous les membres imposables du foyer
 - Un justificatif de domicile datant de moins de 2 mois (facture Électricité ou Téléphonie Fixe ou Internet, Quittance de Loyer)
 - RIB pour toute demande de prélèvement automatique
 - Assurance scolaire 2020/2021 ou Responsabilité Civile ou extra-scolaire
 - En cas de séparation des parents et dans le cas de la déchéance parentale de l'un ou l'autre parent, fournir une copie du jugement du tribunal
- Famille séparée : chaque responsable légal utilisateur d'un des services doit retourner un dossier d'inscription en son nom, l'enfant aura donc deux dossiers.

Pour des raisons d'organisation, **tout dossier incomplet sera refusé.**